



**Tous les citoyens sont égaux  
mais certains sont plus égaux que d'autres**

Le conseil communautaire Loches Sud Touraine (CCLST) a voté à la majorité le 22/10/2020 (18 votes contre), la Taxe au service des déchets ménagers calculée sur tout le territoire selon la surface et le confort du logement/Taxe Foncière, plutôt que suivant le nombre de personnes et la quantité de déchets.

Aujourd'hui, le bureau de la CCLST souhaite plafonner le montant de cette contribution pour ceux qui habitent les plus grandes bâtisses.

Comme le budget déchets ménagers est fixe, le montant de l'économie réalisée par les habitants des plus grandes maisons serait reporté sur tous les autres ménages.

Ainsi les habitants de châteaux ou gentilhommières bénéficieraient d'une remise qui sera ventilée sur l'ensemble des contributeurs.

Au nom de quelle équité cette décision pourrait-elle être prise, consistant à ce que toutes les tranches inférieures au plafond fixé paient pour les tranches supérieures ?

La logique démocratique nécessite que ce point soit débattu dans tous les conseils municipaux avant le vote en conseil communautaire.

Nous nous opposerons fermement à cette proposition.

Adrien Painchault et Marie-Nicole Suzanne